

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-09-24

Présents : 12 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 11 septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2024

Présents : Mmes, MM. - Christel AVIGNON-BELKHIR – Richard BLETON – Damien BRUNET – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Amandine JAMY – Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Cécile RIVIER – Mme Nadine CHOCRAUX à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR – M. Yves CHAREYRE à M. Ludovic LACROIX – M. Dominique ESCURE à M. Guillaume LUYTON – M. Juan VASCHALDE à Mme Laurence DELBECQ

Absents : Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : DELIBERATION DE GARANTIE DE RACHAT POUR L'ACQUISITION DOYAT

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention qui nous lie à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhone Alpes (EPORA)

Considérant qu'EPORA intervient pour le compte de la collectivité en amont des opérations prévues par celle-ci afin de requalifier le foncier et de faciliter la mise en œuvre de ses projets.

Considérant que la commune a mobilisé EPORA pour se porter acquéreur des parcelles non bâties AD 269 (12 m²), AD 271 (15 m²) sises Vers le Moulin et de la parcelle bâtie AD 272 m² de 769 m² sise 45 Route de Moras appartenant à l'indivision DOYAT en vue de la réalisation d'un projet visant à sécuriser le carrefour de la RD1 et de la RD53.

Considérant la négociation engagée avec le propriétaire et qu'une offre a été remise à hauteur de 150 000 € et acceptée par ce dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE l'acquisition par EPORA des parcelles AD 269, AD 271 et AD 272 appartenant à l'indivision DOYAT,

POSITIONNE la commune comme garante du rachat du bien au terme du portage foncier assuré par EPORA,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants à cette transaction.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 11 septembre 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 16/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D02-09-24

Présents : 12

Votants : 17

Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 11 septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2024

Présents : Mmes, MM. - Christel AVIGNON-BELKHIR – Richard BLETON – Damien BRUNET – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Amandine JAMY – Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Cécile RIVIER – Mme Nadine CHOCRAUX à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR – M. Yves CHAREYRE à M. Ludovic LACROIX – M. Dominique ESCURE à M. Guillaume LUYTON – M. Juan VASCHALDE à Mme Laurence DELBECQ

Absents : Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

La Commission associations s'est réunie afin d'examiner les demandes de subventions des associations locales. Il est donné le détail des subventions proposées pour 2024.

Associations	Montant €
ACCA	500
ACDNRS	50
ANACR26	50
ANIMATION ECOLE PUBLIQUE	2 200
APEL DU SACRE CŒUR	200
BIBLIOTHEQUE	2 500
COMPAGNIE D'ARLANDE	300
CONSCRITS	150
DANSE DES COLLINES	300
ELECTROLAPSE	500
FNACA	250
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500
JSP	500
LA TRUITE DE VEUZE	250
LES AMIS DES ROSES D'AUTOMNE	300
ORCHESTRE D'HARMONIE	2 900
PATRIMOINE	1 000
BIKE CLUB SAINT SORLIN	1 500
ST-SORLIN SPORTIF BASKET	3 500
TENNIS CLUB	1 800
USVG	3 800
CORDEE SPELEO	100
PETANQUE	300
PREVENTION ROUTIERE	110

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

23 560



ID : 026-212603302-20240911-D02_09_24-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer les subventions aux associations telles que détaillées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 11 septembre 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 16/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-09-24

Présents : 12 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 11 septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2024

Présents : Mmes, MM. - Christel AVIGNON-BELKHIR – Richard BLETON – Damien BRUNET – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Amandine JAMY – Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Cécile RIVIER – Mme Nadine CHOCRAUX à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR – M. Yves CHAREYRE à M. Ludovic LACROIX – M. Dominique ESCURE à M. Guillaume LUYTON – M. Juan VASCHALDE à Mme Laurence DELBECQ

Absents : Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3 – OPERATION 271 DEGATS SUITE INONDATIONS

Rapporteur : M. Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Afin de pouvoir achever les réparations suite aux dégâts causés par les inondations du 18 septembre 2023, il convient d'inscrire des crédits au budget. Il est proposé la décision modificative suivante :

N° 271– DEGATS SUITE INONDATIONS		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Comptes de dépenses		
2151 – Opération 271 Dégâts suite inondations		34 000 €
2151 - Opération 66 Travaux voirie	34 000 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 11 septembre 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 16/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D04-09-24

Présents : 12

Votants : 17

Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 11 septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2024

Présents : Mmes, MM. - Christel AVIGNON-BELKHIR – Richard BLETON – Damien BRUNET – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Amandine JAMY – Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Cécile RIVIER – Mme Nadine CHOCRAUX à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR – M. Yves CHAREYRE à M. Ludovic LACROIX – M. Dominique ESCURE à M. Guillaume LUYTON – M. Juan VASCHALDE à Mme Laurence DELBECQ

Absents : Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Afin de remplacer l'agent ayant quitté la collectivité en décembre 2023, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à raison de 28 heures hebdomadaires au 1er janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial au 1er janvier 2025 à raison de 28 heures hebdomadaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 11 septembre 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D05-09-24

Présents : 12 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 11 septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2024

Présents : Mmes, MM. - Christel AVIGNON-BELKHIR – Richard BLETON – Damien BRUNET – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Amandine JAMY – Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Cécile RIVIER – Mme Nadine CHOCRAUX à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR – M. Yves CHAREYRE à M. Ludovic LACROIX – M. Dominique ESCURE à M. Guillaume LUYTON – M. Juan VASCHALDE à Mme Laurence DELBECQ

Absents : Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Suite à un avancement de grade, un agent actuellement agent de maîtrise territorial peut être promu agent de maîtrise principal. Afin de pouvoir le nommer dans ce grade nous devons créer un poste au 1er janvier 2025 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de créer un poste d'agent de maîtrise principal au 1er janvier 2025 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 11 septembre 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON

